

La délivrance d'antibiotiques sans ordonnance pour traiter les cystites et les angines approuvée par le Sénat français

Compte Test - 2023-11-26 21:39:22 - Vu sur pharmacie.ma

Le 16 novembre, les sénateurs ont approuvé une mesure ayant pour objectif d'élargir les compétences des pharmaciens en leur permettant de prescrire des antibiotiques en cas de cystite aiguë simple ou d'angine bactérienne après un test de dépistage positif.

D'après l'assurance maladie, les angines et les cystites sont à l'origine respectivement de 6 millions et de 3 millions de consultations qui pourront être évitées si la mesure adoptée par le Sénat entre en vigueur.